



L'actualité du des industries chimiques

N°362 11 juillet 2019

L'agenda

4 septembre 2019

Journée d'étude des retraites de la FNIC-CGT à Montreuil

5 septembre 2019

Assemblée générale des Syndicats de la FNIC-CGT à Montreuil

13, 14 et 15 septembre 2019

Fête de l'Huma

RÉUNIONS PARITAIRES À VENIR

11/07-CHIMIE : JURY/CQP
16/07-REPARTITION PHARMA : Réunion Paritaire
23/07-NAVIGATION DE PLAISANCE : CPPNI
11/09-DROGUERIE : Réunion Paritaire
11/09-PLASTURGIE : CNP
12/09-PETROLE : CPNSS SECURITE
16/09- OFFICINES : Réunion Paritaire
18/09-PETROLE : CPNE
18/09-UIC : Paritaire Plénière
19/09-INDUSTRIE PHARMA : CPPNI
19/09-NEGOCE : CPPNI

Droits & libertés

L'AUTORISATION DE LICENCIER N'EXCLUT PAS TOUTE DISCRIMINATION SYNDICALE

Pour la Chambre sociale de la Cour de cassation, le travail d'enquête mené par l'inspecteur du travail, dont l'objet est notamment de contrôler que le licenciement ne relève pas d'un motif discriminatoire, ne clôt pas tout débat sur l'existence d'une discrimination syndicale avant la rupture du contrat. "Si le juge judiciaire ne peut, en l'état de l'autorisation administrative accordée à l'employeur de licencier un salarié

protégé, sans violer le principe de la séparation des pouvoirs, apprécier le caractère réel et sérieux du licenciement, il reste, cependant, compétent pour apprécier les fautes commises par l'employeur pendant la période antérieure au licenciement, et notamment l'existence d'une discrimination syndicale dans le déroulement de la carrière du salarié", décide la Cour.

Les 14 plus riches

du pays ont vu leurs richesses augmenter de 70 milliards d'euros en 6 mois, soit la bagatelle de 3,8 millions d'années de SMIC.

Arnault, Pinault et Bettencourt ont vu à eux seuls leur richesse progresser de 46 milliards d'euros, soit 10 milliards de plus que le budget annuel de La Défense à titre de comparaison.

1,8 millions de salariés cumulent plusieurs contrats de travail en un seul mois. Près de 10 % des salariés du secteur privé multiplient les contrats au cours du même mois selon les derniers chiffres communiqués par l'INSEE. Si le contrat à durée indéterminée reste la norme, plus de 200 000 salariés enchaînent au moins cinq contrats de travail dans le même mois.

Orga & Vie syndicale

COMMANDE DE MATÉRIEL SYNDICAL 2020

Le bulletin de commande de matériel syndical 2020 (commande de timbres) est disponible dans le Courrier Fédéral n° 584 et sur le site internet de la Fédération.

Le matériel sera envoyé en novembre aux syndicats ayant réglé des cotisations sur les exercices 2018 / 2019.

Le nombre de plaquettes transmises sera fonction du nombre de FNI reversés à Cogétise par catégories : ouvriers-employés / UGICT et retraités.

Les envois seront faits à l'adresse déclarée du syndicat.

Les syndicats qui ne sont pas encore à jour des règlements de cotisations pour l'année 2018/1^{er} semestre 2019 doivent le faire en urgence.

Pour rappel, les cotisations 2018 serviront au calcul des voix des syndicats pour le 41^{ème} Congrès fédéral qui se tiendra du 29 mars au 3 avril 2020 à LOUAN (77).

Actualité sociale

COLLECTIF FÉDÉRAL JEUNES

Le collectif jeune de la Fédération s'est réuni du 19 au 21 juin lors d'une formation qui s'est déroulée sur 3 jours. Les thèmes abordés durant ces 3 jours ont été les suivants :

La CGT : son fonctionnement, du délégué aux syndicats, aux Unions Locales, Unions Départementales, Fédérations, et Confédération, en passant par la FSM.

Un rappel a également été fait concernant le projet de société que porte la FNIC en termes de : salaire, conventions collectives, emplois, protection sociale, temps de travail, santé, précarité, politique industrielle, stratégies des luttes.

Cette formation aura permis à 9 camarades, issus de 5 syndicats de pouvoir se réunir à Montreuil. Une première pour certains et qui aura permis aux camarades présents de faire connaissance entre eux et de débattre de notre organisation et des revendications à porter sur des sujets qui préoccupent les jeunes dans nos industries. Déjà une nouvelle date de réunion du collectif jeunes est prévue dès la rentrée de septembre, en espérant que d'ici là d'autres camarades intègrent le collectif car **ce qui est sûr c'est que le compte n'y est pas, trop de syndicats n'ont pas participé à cette initiative organisé par la FNIC**, initiative qui est pourtant indissociable au bon fonctionnement de notre Fédération.

Chaque syndicat a l'obligation de prendre en compte les jeunes dans son activité et leur laisser l'opportunité de se former et d'aider au fonctionnement de nos structures tel que le collectif fédéral jeunes.

Les jeunes CGT doivent s'organiser en collectif afin de mener des actions militantes pour faire valoir leurs droits et acquis sociaux dans le but de transmettre à la jeunesse environnante la volonté de se battre pour les maintenir, car ils ne sont pas acquis indéfiniment, de pallier à toutes attaques afin de conserver nos droits et d'en acquérir de nouveaux.

Le collectif jeunes s'adresse à tout jeune syndiqué à travers divers actions de revendication, et on s'associe aux différents

mouvements sociaux, initiatives culturelles, etc...

Le but est de coopérer avec les structures déjà existantes, tout en permettant aux jeunes de s'exprimer sur les besoins spécifiques de la jeunesse et de mener les luttes.

En effet, nous avons besoin d'un outil fédéral destiné à travailler sur les questions de : **logement, salaires, emplois, chômage, valorisation des diplômes, des formations, montée des compétences, VAE, santé...**

Pour que ces buts soient atteints, il faut bien entendu que chacun de nos syndicats s'engage dans la démarche mais il nous faut également un engagement des jeunes travailleurs au sein du collectif, et des réunions, des débats, permettant d'échanger, de créer des liens entre différents niveaux d'organisation de la Fédération.

Mais le but n'est pas simplement de discuter et de débattre, l'organisation d'événements festifs est bien sûr une priorité pour créer une solidarité entre nous, pour faire se rencontrer des travailleurs issus de tous milieux professionnels, afin que la mobilisation des jeunes soit notre force.



Actualité sociale

CONGÉS PAYÉS : DES DROITS OBTENUS PAR LA LUTTE

A l'heure où le patronat entend défaire un à un tous les conquits sociaux obtenus par la lutte, à l'heure où les médias relayent les discours patronaux et ultralibéraux, notre Fédération propose, elle, d'aller dans le sens du progrès social ! C'est pourquoi, en cette période estivale, évoquons un conquits qui semble évident aujourd'hui mais qui a été obtenu à force de luttes.

LES CONGES PAYÉS

Il est toujours bon de comprendre d'où on vient, où on va...

Aujourd'hui, personne n'imaginerait que les congés payés puissent ne pas exister et pourtant... Il a fallu les grèves de mai-juin 1936 pour que le patronat et le gouvernement accordent, entre autres, les deux semaines de congés payés, de peur de perdre bien plus...

Mais que s'est-il passé ?

L'idée de vacances payées émerge dans les années 1920. En 1926, le congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés. Cette année-là, l'idée « d'être payé à ne rien faire », comme le bonheur, est « une idée neuve ». Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pairs. Du Front Populaire à aujourd'hui, l'histoire des congés et des vacances est longue. Et elle n'est pas finie...

Le 3 mai 1936, le Front Populaire gagne les élections et provoque de par sa victoire un élan de revendications chez les travailleurs. Mouvements de grèves, occupations pacifiques des usines : plus de 2 millions de travailleurs revendiquent de meilleures conditions de travail. La France est paralysée et le patronat est dans l'obligation d'ouvrir des négociations.

Les revendications portent sur la revalorisation des salaires, la limitation de la durée de travail à 40 heures par semaine... et les congés payés.

Dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, sont officiellement signés les accords dits de Matignon, entre le Président du Conseil, Léon Blum, la Confédération générale de la production française (*l'organisation patronale ancêtre du Medef*) et la CGT.

Ces accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des délégués du personnel et une augmentation de 12 % des salaires.

Cependant la mémoire des Français ne retiendra que la semaine des 40 heures et l'octroie de deux semaines de congés payés qui leur permettront de partir en vacances dès l'été 1936.

Déposé le mardi 9 juin à la Chambre des députés, le texte est voté le 11 à l'unanimité des 592 votants. Au Sénat, le 17 juin, le vote à main levée est aussi massif pour cette « importante réforme sociale permettant au chef de famille de partager avec les siens les jours de vacances auxquels son travail lui a donné droit ».

LES CONQUIS SOCIAUX SANS CESSE REMIS EN CAUSE

Depuis quelques années, on assiste indéniablement à une régression sans précédent de nos acquis.

L'offensive se situe très clairement dans le cadre de l'idéologie libérale. Les droits des travailleurs dans l'entreprise, des retraités, des privés d'emplois, des étudiants,... sont systématiquement mis en cause. Notre Sécurité sociale est pilonnée d'attaques, satisfaisant l'appétit des requins de la finance et du grand patronat.

AUJOURD'HUI PLUS QU'HIER, NOUS DEVONS NOUS ORGANISER ET NOUS MOBILISER AFIN DE DÉFENDRE CE QUI A ÉTÉ OBTENU PAR LA LUTTE COLLECTIVE ET OBTENIR DE NOUVEAUX DROITS. UNE FORTE SYNDICALISATION EST LE SEUL MOYEN DE RETROUVER CE RAPPORT DE FORCE FAVORABLE QUI A PERMIS D'OBTENIR, À L'ÉPOQUE, DE GRANDES AVANCÉES SOCIALES.



PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE, MONTONS EN TEMPÉRATURE !

Emmanuel Macron s'est engagé pendant la campagne présidentielle à faire converger la quarantaine de régimes de retraite en un système universel, et casser notre régime de retraite solidaire pour le remplacer par un système par capitalisation.

Un système où la pension de retraite va dépendre des points accumulés durant toute la carrière. Sauf que les salaires ne sont jamais stables, avec des hauts et des bas, des temps de précarité, de maternité, de maladie, qui n'apporteront pas de points dans le système Macron.

Un système qui ne garantit pas non plus un même âge de départ pour tous dans les mêmes conditions, avec un montant de pension en fonction de l'âge de départ et des statistiques de longévité.

Notre retraite n'est pas un jeu de hasard. Le taux de pension ne peut être pensé comme une loterie !

Nous le savons, la question des retraites est un sujet explosif, et les différentes tentatives de réforme des retraites ont donné lieu à d'importantes mobilisations et manifestations.

Pour ne pas subir un nouveau revers, et voir le risque des mécontentements présents en France converger, le gouvernement a décidé de se donner du temps.

Initialement attendue pour mi-2018, la réforme devrait être dévoilée au mieux « à la fin de l'été » 2019. Un projet de loi pourrait n'être présenté en Conseil des ministres qu'en décembre 2019, c'est-à-dire après les mesures visant à « travailler plus » en retardant l'âge de départ la retraite qui figureront dans la prochaine loi de finances de la Sécurité sociale.

Le niveau du mécontentement dans notre pays est à son comble.

Dans tous les secteurs d'activité, l'industrie, les hôpitaux, les EPADH, l'éducation, etc., nous voyons les luttes des salariés s'intensifier, contre les projets de restructuration, de sup-

pressions d'emploi, de dégradation des conditions de travail et de stagnation des salaires, des directions d'entreprises et des directions des services publics.

Depuis plus de 8 mois, 34 semaines, les citoyens, les Gilets jaunes continuent à exprimer leur colère, même si les médias veulent nous faire croire que le mouvement est mort.

Nous partageons tous le même constat : **le modèle de société capitaliste que nous proposent les gouvernements successifs ne répondent pas aux besoins des citoyens**, et nous amène droit dans le mur.

La CGT a un projet de société qui unit l'ensemble des travailleurs, avec notamment un départ en retraite à 60 ans, ou 55 ans pour les travaux pénibles, avec un trimestre d'anticipation pour 5 ans, et un montant de pension à 75 % du salaire calculé sur les dix meilleures années.

PROFITONS DE LA PÉRIODE ESTIVALE POUR CONTINUER À DISCUTER DES MODALITÉS D'ACTIONS NÉCESSAIRES POUR DÉFENDRE LE SYSTÈME ACTUEL DE COTISATION PAR ANNUITÉ ET DE SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE À L'ORIGINE DE LA CRÉATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE CAR C'EST LE SEUL QUI PUISSE GARANTIR NOTRE NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE.

PENDANT L'ÉTÉ, CONSTRUISONS L'ACTION TOUS ENSEMBLE POUR FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT.